



# Le Bulletin Syndical

## SNUipp-FSU 15

# P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Numéro 63 supplément 2 juin, juillet, août

Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

DÉPOSÉ LE 19/06/09

### Edito

La fin de l'année scolaire approche à grands pas et nous courrons de plus belle pour boucler comme d'habitude nos séances, nos évaluations, recevoir les parents pour faire un bilan scolaire de leur enfant. Sans avoir le temps ni l'énergie d'en faire un sur notre métier et ses conditions d'exercice, sur les conséquences du désossage de nos missions, statuts et salaires. Au Snuipp, nous avons voulu en brosse un qui le mette en regard de nos préoccupations, de nos propositions pour améliorer le système, de nos valeurs constantes militantes.

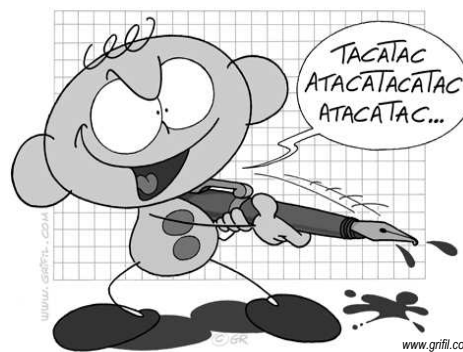
Il ne s'agit pas d'en tirer un satisfecit mais bien encore une fois, d'analyser la situation et de repérer les points d'appui, les fondements sur lesquels tous ensemble nous pourrions aller au-delà.

Tout en gardant le souci de mettre en perspective un dénominateur commun à nos préoccupations, nos envies et projets pour un enseignement de qualité, raisonné et envié de tous.

Nous en profitons pour vous souhaiter d'excellentes vacances conviviales, reposantes et redynamisantes.

Lionel Maury co-secrétaire du SNUipp-15

**Avant de profiter du soleil et de s'adonner au farniente, n'oubliez pas de consacrer une petite 1/2 heure à la signature des pétitions visant à renforcer les argumentaires des combats actuels. Ne baissions pas les armes !**



•Pascal Besuelle, militant FSU de la Manche, est convoqué au tribunal correctionnel de Coutances suite à la manifestation du 12 janvier à St Lô (vœux de Sarkozy) pour violences sans ITT sur agent.

Pétition: <http://sd50.fsu.fr/spip.php?article335>

•Pétition défense de l'hôpital publique: <http://petition-mdhp.fr/index.html>

•Jean-Yves Le Gall, directeur d'école élémentaire en Isère, a toujours dit non au fichage des enfants. Il fait partie des 190 directeurs rassemblés au sein du collectif national de résistance à base élèves qui ont signé un engagement à ne pas renseigner Base Elèves. On lui a signifié qu'il perdait son poste de directeur au 1er septembre 2009. C'est la première fois qu'une telle sanction est prononcée à l'encontre d'un directeur à qui le seul et unique reproche qui est fait et la non-saisie de base élèves.

La pétition de soutien : <http://lapetition.be/en-ligne/petition-4337.html>

•"Pour le maintien d'une véritable formation professionnelle des enseignants", c'est l'objet de la pétition unitaire à l'initiative du SNUipp, les syndicats de la FSU, le SGEN-CFDT et l'UNSA-Education.

Pour défendre la formation professionnelle :

<http://www.formationdesenseignants.org/index.php?petition=5>

•«Le mouvement doit être transparent et équitable !» Le paritarisme remis en cause. La pétition : <http://www.snuipp.fr/spip.php?article6256>

### Actualités

**Accord Kouchner-Vatican sur la délivrance des diplômes universitaires**

**Halte à Base Elèves**

### Cantal

**2008-2009 : maigres victoires / fortes mobilisations**

Un récapitulatif des luttes menées par le SNUipp cette année.

### Le métier

**Réforme de la formation initiale : ce qui se dessine**

Suite aux groupes de travail, les dernières informations.



## Accord Kouchner-Vatican sur la délivrance des diplômes universitaires

"L'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur" déclarait Sarkozy au Latran le 20 décembre 2007.

Kouchner concrétise ces paroles par des actes. Le 18 décembre 2008, le ministre des affaires étrangères signe avec Mgr Dominique Mamberti, le Secrétaire du Vatican pour les Relations avec les Etats, un "Accord entre la République française et le Saint Siège sur la reconnaissance des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur".

Jusqu'alors (et depuis 1880) seules les universités publiques avaient la possibilité de délivrer des diplômes nationaux. Les universités catholiques n'y étaient pas habilitées. Elles pouvaient cependant exceptionnellement contourner cette interdiction par la signature de conventions avec les universités publiques ou en demandant la validation de leurs examens par les jurys rectoraux.



Ce 18 décembre 2008, Bernard Kouchner fidèle lieutenant d'un président qui cherche inlassablement à rapprocher église et Etat offrait un cadeau inespéré aux acteurs de

l'enseignement catholique français. De quoi rendre jaloux leurs homologues bouddhistes, musulmans, juifs...

Face à l'indignation du camp laïc, nos gouvernants prétextent une nécessaire harmonisation des diplômes européens afin de faciliter la mobilité des étudiants. En effet, le gouvernement aurait déjà signé de tels accords avec l'Espagne, le Portugal, la Pologne. C'est vrai. Mais il est aussi vrai que **le Vatican ce n'est pas l'Espagne ou le Portugal!**

Depuis, des recours devant le Conseil d'Etat réclamant l'annulation du décret ont été déposés par des parlementaires de gauche, des syndicats (*le SNUipp15 a sollicité la FSU pour qu'elle prenne position*), des associations...

Un « Collectif pour la promotion de la Laïcité » s'est créé. Il regroupe 15 parlementaires, 18 associations, ainsi que de simples citoyens. Il a aussi lancé une pétition que

nous invitons à signer en vous rendant sur le blog du collectif : <http://promotionlaicite.blogspot.com/>

Julien Barbet

## Halte à Base élèves !

Base élèves constitue un **traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré** - telle est l'appellation de l'arrêté du 20 octobre 2008 pour le fichage des élèves de France. Les directeurs ont tous pour ordre ou mission de rentrer les élèves de leur école, même s'ils y sont opposés. Pourquoi être obligé d'utiliser un outil qui ne servira ni à la direction, ni aux enseignants, ni aux élèves et à leur famille ? Pour mémoire, le (la) directeur (trice) doit être formé(e) à la mise en ligne de ses données, ensuite il reçoit une clé « OTP » avec un code sécurisé qui change toute les minutes. On se demande bien pourquoi cela nécessite tant de sécurisation et tant de millions d'euros dépensés alors que ce sont des données qui ne sont pas sensibles. Ensuite, il doit passer des heures à remplir des informations qu'il a en format papier et qu'il a sûrement déjà du ajouter à son logiciel interne de l'école (du genre « Le Directeur » ou avec des tableaux Excel). Certains directeurs (trices) ont décidé de s'opposer à ce fichage. Chacun(e) à ses raisons qui lui sont propres : loi floue sans caractère vraiment obligatoire, travail purement administratif et étant plus du ressort de la mairie ou de l'Inspection, problème du fichage, cas de conscience ...

**Jean Yves Le Gall**, directeur d'école dans l'Isère, est gravement sanctionné parce qu'il refuse de renseigner base élèves. En effet l'IA de l'Isère lui retire sa direction. Ce collègue, pourtant, assume cette fonction depuis des années avec engagement et conviction, aucun reproche ne lui est fait sur la gestion de son école, autre que celui de ne pas renseigner ce fichier. Je vous rappelle que le mandat de congrès du SNUipp, rappelé dans le texte action du CN de janvier appelle à l'arrêt de base élèves. Notre texte action du CN de juin appelle au soutien de JY Le Gall et de tous les sanctionnés. Sur le site du SNUipp 38 une pétition unitaire de soutien à JY Legall est à signer en ligne. En une semaine, elle a tout juste dépassé les 1000 signatures à l'heure d'aujourd'hui. Il

faut absolument, **si nous ne voulons pas que ce collègue soit sacrifié pour l'exemple et le premier d'une liste qui ne pourra que s'allonger** , que nous lui apportions un soutien massif. Elle

doit rassembler des dizaines de milliers de signatures, il en va de la survie du droit de revendiquer ! Dans le Cantal, 7 directeurs (trices) refusent encore Base Elèves malgré les nombreuses pressions et lettres de promesses de sanctions financières. Voici celle reçue par ces collègues en date du 27 mai 2009 : " *Dans le cadre du déploiement de l'application "base élèves 1er degré" dans le département, une formation de prise en main vous a été proposée pour vous permettre de débiter la saisie de la base de votre école. Je vous rappelle que l'application informatique "base élèves" est un outil obligatoire destiné à la gestion des élèves de toutes les écoles. A ce jour, malgré la relance de votre IEN, la base de votre école ne fait apparaître aucun élève supplémentaire. En conséquence, je vous demande de compléter, dès à présent, la base élèves de votre école. La saisie de votre base doit être poursuivie d'ici le vendredi 5 juin prochain. En l'absence de saisie effective des élèves de votre école dans la base, je me verrai contraint de constater l'absence de service fait et donc de procéder à une retenue sur traitement.* Frédéric Gilardot. " Le Collectif national de résistance à Base élèves, qui réunit parents d'élèves, enseignants, directeurs d'école et citoyens regroupés dans une trentaine de collectifs à travers la France, se **trouve réconforté dans son combat contre le fichage des enfants à la lecture des observations finales du Comité des Droits de l'enfant de l'ONU**. Dans le relevé des conclusions et recommandations, pour l'instant disponible uniquement en anglais, **le Comité ONU sien**, alerté par des observations formulées par le CNRBE dès le 19 décembre 2008, **rappelle vivement la France à l'ordre sur le fichier Base élèves. Les observations du Comité sur le fichage, dans leur ensemble, ne peuvent que conforter la conviction des 200 directeurs d'école qui refusent de rentrer dans le dispositif, tout comme les centaines de parents qui ont déposé plus de 700 plaintes au pénal dans neuf TGI pour s'opposer au fichage arbitraire de leurs enfants.**

Guillaume Gualandi





## 2008-2009 : maigres victoires / fortes mobilisations

Le bilan des victoires sur le front syndical 2008-2009 ne restera pas dans les annales. Bien souvent, les négociations et les batailles menées se sont heurtées à la sourde forteresse gouvernementale et à ses dépendances départementales. Pourtant, l'élément remarquable de cette année 2008-09 est l'énorme mobilisation de la profession lors des journées du 29 janvier, 19 mars et 1<sup>er</sup> mai. En ajoutant à cela le renforcement des syndicats d'opposition lors des élections de décembre 2008, on ne peut qu'être satisfait de voir qu'en dépit de toutes les attaques lancées par le gouvernement la profession reste consciente, mobilisée et contestataire.

Réformes ministérielles	Position du SNUipp
Carte scolaire : .... 13 500 suppressions de postes en France dont 10 pour le premier degré dans le Cantal	Le SNUipp continue à revendiquer, contre vents et marées, plus de maîtres que de classes et à minima une carte scolaire en rapport avec l'évolution démographique. Ces revendications sont restées vaines malgré une mobilisation à tous les étages : grèves, manifs, interventions auprès des parlementaires du département.
RASED et MAD : disparitions progressive en 3 ans des réseaux et réduction des postes de mis à disposition.	Le SNUipp n'a cessé d'argumenter que le travail des membres du RASED ne pouvait se confondre avec celui réalisé en aide personnalisée. Pétitions, manifs, réunions avec les parents d'élèves ont fortement mobilisées. Finalement, 1500 postes de RASED seront supprimés au lieu des 3000 prévus. Communication audacieuse pour Darcos et résultat nul pour les organisations syndicales car ce différentiel de 1500 sera pris sur des postes « classiques ». Concernant les postes de mis à disposition qui sont des acteurs historiques et indispensables à l'école, le ministère ne reculera pas.
Evaluations CM2	Crainte d'un classement des écoles d'après les résultats aux évaluations. A quoi correspond une évaluation en cours d'année sur des notions qui n'ont pas encore été abordées ? L'intersyndicale appelle alors à la non-remonté des résultats au ministère. Les inspections académiques s'affolent, chef Darcos n'est pas content du tout. Les résultats école par école ne seront finalement pas publiés.
Aide personnalisée	La position du SNUipp : - préalable évident à la disparition des RASED, - une partie des élèves est laissée pour compte car elle ne bénéficie pas des 2 heures de cours supprimées en début d'année, - stigmatisation des élèves. Une intersyndicale départementale (SNUipp, CGT, SUD) appelle au gel de l'aide personnalisée : on reprend tous ses élèves pour les 2h en petits groupes ou en classe complète. Environ 50 collègues du département suivent cette consigne soutenus par la majorité des parents d'élèves concernés et par la FCPE 15. La réaction de l'IA est sans ambiguïté. Celui qui ne rentre pas dans le rang aura une sanction financière. Le mouvement s'effrite mais certains collègues résistent encore.
Mouvement : Les résultats sont transmis pour information aux personnels concernés avant même la tenue de la CAPD	C'est une remise en cause sans précédent des principes d'équité et de transparence La prise en compte des cas particuliers et le contrôle des erreurs devient difficile (voire impossible) dès lors que les personnes ont été informées d'une possible affectation. Une pétition nationale « <i>Pour un mouvement transparent et équitable</i> » est à signer en ligne sur le site du SNUipp.
Nouvelles règles du mouvement	Une circulaire ministérielle incite les IA à revoir les règles des mouvements intradépartementaux. Nos craintes sont nombreuses car cette circulaire n'est qu'incitative et selon l'interprétation qu'en fait l'IA les conséquences peuvent être dramatiques : multiplier les postes à profil et les affectations sur entretien, individualisation du mouvement, négation du rôle des CAPD... Le SNUipp et le SE s'impliqueront pleinement dans les groupes de travail académiques pour finalement obtenir pour le département : - que la note ne soit plus prise en compte pour le mouvement, - qu'une priorité soit donnée aux personnels avec enfant(s), - que les personnels en situation de handicap aient une bonification sans pour autant avoir priorité sur TOUS les types de postes.
Promotions à la hors classe	Sans aucune concertation préalable, l'administration nous informe en CAPD que l'accès à la hors classe serait facilité pour les directeurs d'école. En effet, 1 point de bonification serait attribué dans le Cantal pour les directeurs d'école. Les représentants du personnel SNUipp et SE dénoncent ce dispositif. La revalorisation du travail des directeurs est indispensable mais elle doit être complètement indépendante de l'évolution de carrière. Ce point de bonification sera finalement retiré.
Les CAV, CAE, EVS, AVS sur la sellette	Les formations prévues par la loi régissant ces contrats n'ont pas été dispensées. Les personnes occupant ces contrats se retrouvent, encore une fois, dans l'attente sans savoir s'ils seront reconduits. Une délégation intersyndicale est reçue le 27 mai en préfecture. Le préfet reconnaît que la situation de ces personnes est délicate et que l'absence de formation est anormale. Il s'engage à examiner au cas par cas les situations critiques. Depuis cette entrevue, on ne peut que constater que la situation n'a pas évolué. Les écoles, les personnes concernées et même l'administration restent dans le flou le plus total. Le SNUipp a toujours combattu la précarisation du travail et revendique la création d'emplois stables et pérennes.





## Des inspections moins formatives

Une circulaire sur les missions des corps d'inspection est parue au BO du 28 mai 2009.

Des modifications de formulations mettent à jour ces missions dans la perspective des évolutions actuelles.

Ainsi si l'inspection « appréciait les activités et compétences des personnels », elle « vérifie désormais le respect des programmes et l'application des réformes ». Contribuant « au pilotage du système éducatif et à l'atteinte par celui-ci des objectifs quantitatifs et qualitatifs », les inspecteurs devront être particulièrement attentifs dans le cadre des inspections individuelles au suivi des évaluations nationales.

Leur avis « sera sollicité dans tous les grands actes de la gestion des personnels : titularisation, évaluation, avancement, promotion et affectation ».



---

## Vers une convergence syndicale...

Au départ, le SNES demande à la FSU d'engager un processus de rapprochement avec la CGT et tous les autres syndicats qui le souhaitent, dans une perspective d'unification, à l'issue d'un congrès tenu à Perpignan, fin mars 2009. Le syndicat du secondaire s'interroge sur les perspectives et orientations futures de la Fédération syndicale unitaire.

Crise, riposte intersyndicale et mobilisations unitaires, faiblesse de la syndicalisation des salariés, nouvelles règles de représentativité... tous les syndicats français sont confrontés à ces questions cruciales et savent que le paysage syndical en sera nécessairement bouleversé dans les prochaines années. Et l'autonomie d'un syndicalisme enseignant est elle-même en question. Le SNES appelle ainsi la FSU « à construire un syndicalisme rénové et unifié de transformation sociale et de lutte ». Le congrès du SNES s'est également prononcé pour que la FSU engage un processus d'adhésion à la Confédération européenne des syndicats.

### **Prendre des initiatives communes**

La FSU a sollicité des rencontres bilatérales au niveau national auprès de la confédération de la CGT.

Elle appelle à la défense des services publics et entend dynamiser l'unité syndicale, souhaite des initiatives concrètes communes intersyndicales. Les syndiqués y apporteront leurs contributions localement à la rentrée sous forme d'une réunion commune avec la CGT, comme nous avons l'habitude d'en organiser conjointement lors d'intersyndicales de plus en plus fréquentes.

La FSU propose de construire ce nouveau syndicalisme « à la CGT, sans laquelle toute perspective d'unification serait illusoire, et à toutes les forces syndicales » qui le souhaiteront.

Les deux organisations syndicales ont ainsi dégagé des convergences de points de vue sur la situation sociale et économique, sur la démarche revendicative et sur les questionnements fondamentaux.

Les prochains congrès du SNUipp et de la FSU auront lieu tous deux au premier semestre 2010. Qui devraient valider le principe de rapprochement pour mener des actions unitaires en ayant pour unique objectif de fédérer les énergies, d'encourager les initiatives militantes. La réflexion, les débats d'idées et de convictions n'en seront que plus riches et étoffés.

Lionel Maury



## Réforme de la formation initiale : ce qui se dessine

Suite aux propositions des groupes de travail mis en place face à la mobilisation des personnels et des étudiants, de nouvelles réponses sont apportées.

Elles ne donnent pas satisfaction à une formation professionnelle de qualité. Darcos, qui se dit ouvert aux discussions, a présenté le décret de formation au Comité technique supérieur ministériel, le 28 mai, alors qu'il a chargé la commission Marois-Filâtre (recteur et président d'université) de présenter les propositions sur le contenu des masters pour le 15 juillet.

L'ensemble des syndicats a voté contre ce décret.

Recrutement et cursus de formation	
Dispositions actuelles	Nouvelles dispositions envisagées
Titularisation : T2	Titularisation si apte
Titularisation : T1 ( 50 h formation IUFM )	Stagiaire avec 2/3 temps en classe, 1/3 temps formation
PE2 stagiaire ( 400 h formation IUFM; stage responsabilité 324 h )	M2 ( stage responsabilité 108 h ) Concours en cours d'année
PE1 ( concours en mai )	M1 (stage d'observation 108h )
Licence (bac + 3)	Licence ( bac + 3)

Les stages pratiques en responsabilité sont donc diminués du tiers, et se situent avant le passage du concours.

De plus, certains étudiants n'auront pas fait ces stages, puisque le concours est ouvert à tous les masters.

Après le concours, le stagiaire est responsable d'une classe à part entière, alors qu'il n'est pas titulaire.

Le début de la rémunération est à la 6ème année après le bac, une année de plus par rapport à la situation actuelle.

Des mesures transitoires sont mises en place pour le concours 2010: Les titulaires de M1,

les inscrits en M1 ( sous réserve d'obtention du M1), les PE 2009/2010, les présents aux épreuves d'admissibilité au concours 2009 pourront se présenter au concours 2010. Les reçus au concours 2010, seront stagiaires rémunérés en 2010/2011 avec 2/3 temps en responsabilité d'une classe et 1/3 temps formation. Ils seront titularisés sans avoir besoin d'obtenir un M2. **Une promotion de débutants sacrifiée;** et M. Darcos voudrait nous faire croire qu'il est guidé par la qualité de la formation.

Une pétition est en ligne pour obtenir que les reçus au concours 2010 aient les mêmes conditions de formation que ceux de 2009: [www.formationdesenseignants.org](http://www.formationdesenseignants.org)

Claire Van Theemst, Nicole Milhau

### Décompte des 108 heures

1 heure = 1 heure

Il nous a semblé important d'apporter une précision sur l'organisation et la répartition des 108 heures annualisées dès cette fin d'année. Certains collègues pris dans la précipitation d'une réforme appliquée dans l'urgence ont eu des différends avec leur IEN cette année passée sur la répartition de ces 108 heures.

Nous vous invitons à être rigoureux sur le décompte des heures dues afin de pouvoir justifier à l'administration les heures effectuées si elles vous sont demandées. Nous consacrons en moyenne plus de 40 heures par semaine à notre travail. Alors, quand on nous suspecte d'en faire moins que ce qui nous est demandé, la moindre des choses c'est de pouvoir justifier clairement d'au moins 27 heures!

#### 108 heures =

**60 h** pour l'aide personnalisée auprès des élèves (54 h devant élèves et 6 h pour l'organisation). Nous vous rappelons que l'appel intersyndical à prendre l'intégralité de votre classe en aide personnalisée (petits groupes ou classe entière) vaut toujours. Les maîtres RASED et les enseignants en CLIS sont dispensés de ces 60 h.

**+ 24 h** pour les travaux en équipes pédagogiques (conseil des maîtres, relations avec les parents...)

**+ 18 h** pour les animations pédagogiques

**+ 6 h** pour les conseils d'école

**Temps partiel** : 108 h proratisées en fonction de la quotité de temps partiel (6h fixes pour les conseils d'école)

**Postes fractionnés** : 108 heures à répartir sur les écoles d'intervention après discussion avec les collègues et les directeurs d'école

**Remplaçants** : les 108h sont effectuées au fur et à mesure des remplacements.

**Directeurs d'école** : Les directeurs d'école ne « doivent » pas 60 h d'aide personnalisée.

1 à 3 classes : 50h

4 à 8 classes maternelles ou 4 à 9 classes élémentaires : 40h

9 à 12 classes maternelles ou 10 à 13 classes élémentaires : 24h

13 classes maternelles et plus ou 14 classes élémentaires et plus : décharge complète

Nous invitons les directeurs d'école à communiquer à leur IEN dès le début de l'année un planning pour ces 108h. Si vous n'avez pas de réponse de l'IEN considérons que « qui ne dit mot consent ». Nous invitons aussi les remplaçants et les enseignants sur postes fractionnés à tenir à jour un planning personnel qui pourra servir de preuve de service fait au cas où.

Julien Barbet





## ..... 3 questions à .....

Annie Carrier, CPC arts plastiques à Aurillac 3



## ..... Gros plan sur .....

### OCCE : Office Central de la Coopération à l'Ecole

Elle est régie par la loi de 1901 et agréée par l'Education Nationale et fédère la vie et l'action pédagogique d'environ 50 000 coopératives scolaires et foyers coopératifs. Plus de quatre millions d'enfants et d'adolescents, de la maternelle au post-bac, rencontrent la coopération grâce à l'OCCE. Définies par la circulaire du MEN du 10 février 1948 « comme des sociétés d'élèves gérées par eux avec le concours des enseignants en vue d'activités communes. Inspirées par un idéal de progrès humain, elles ont pour but l'éducation morale, civique, intellectuelle des coopérateurs par la gestion de la société et le travail de ses membres ». Le but est d'éduquer les élèves à leur futur rôle de citoyens. Ses principes généraux sont : gestion démocratique, rigueur et transparence comptables. Plusieurs sources de financement permettent son fonctionnement : subventions des collectivités, fêtes, kermesses, ristournes sur la vente de photographies scolaires, participation financière modique des familles. Son ouverture à l'ensemble des partenaires de la communauté éducative est une nécessité et implique une réelle volonté de transparence, un souci de dialogue et une confiance sincère dans la volonté de mettre en place un indispensable partenariat co-éducatif au service des élèves.



Coopération à l'Ecole. Les coopératives scolaires adhérentes de l'OCCE paient une cotisation qui leur donne accès à de multiples services. Elles reçoivent des bulletins et des outils pédagogiques, permettant la mise en place d'une réelle vie associative et coopérative. Elles ont la possibilité de participer aux projets organisés par la fédération nationale et l'association départementale dont elles dépendent : projets culturels, scientifiques, d'écriture, actions de solidarité nationale ou internationale, actions autour des droits de l'enfant... Articulées autour de pratiques pédagogiques spécifiques et des valeurs de la « coopération » (solidarité, entraide), elles représentent un puissant levier éducatif pour la construction de citoyens autonomes et solidaires. Participer activement à la vie de la coopérative, mettre en place des projets, en rechercher éventuellement les financements, c'est apprendre à débattre, à décider, à mettre en oeuvre, à évaluer...

**L'OCCE 15 locale dispose de multiples ressources ( ouvrages pédagogiques génériques ou plus spécialement axés sur la pratique coopérative, jeux coopératifs, matériel pédagogique, nombreux albums pour les cycles 1.2 et 3 ainsi que des séries de lecture pour des classes accompagnées de fiches pédagogiques, un magazine virtuel des jeunes coopérateurs Coopés Copains dans lequel on trouve des articles sur des projets coopératifs menés par une classe ou une école, des fiches techniques, mais aussi des jeux ou des informations sur des albums ou des romans, un agenda pour la classe qui améliore la vie de la classe en C2 et 3...**

Les coopératives scolaires des écoles sont, dans leur grande majorité, affiliées à une association départementale de l'Office Central de la

**Arlette Montchauzou OCCE 15 –Ecole Paul Doumer, 95 avenue de la République, AURILLAC Tel : 04 71 64 95 55  
ad15@occe.coop - sites : <http://occe15.free.fr>; [www.occe.coop/](http://www.occe.coop/)**

Directeur de la publication : M. MARCHE  
ISSN : 1243-7913 CPPAP : 0513 S 07946 IPNS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au : SNUipp 15, 7 Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000 Aurillac, Tél 04 71 64 03 35